



AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR
RÈGLEMENT 2020-18

AVIS est donné que lors de sa séance ordinaire tenue le lundi 3 février 2020, le conseil de ville a adopté le règlement 2020-18, décrétant une dépense de 1 107 450 \$ et un emprunt de 1 107 450 \$ afin de défrayer le coût d'études et honoraires professionnels associés à des projets multiples.

Ce règlement a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 17 avril dernier.

Il pourra être pris communication de ce règlement au Service du greffe à l'hôtel de ville, 855, 2^e Avenue, Val-d'Or, aux heures normales d'ouverture des bureaux, dès la reprise des activités.

Ce règlement entrera en force et en vigueur le jour de la publication du présent avis, conformément à la loi.

DONNÉ à Val-d'Or, le 29 avril 2020.

Me ANNIE LAFOND, notaire
Greffière